



bpost

PB-PP | B-92730  
BELGIE(N) - BELGIQUE

# Action Réfugiés

Périodique trimestriel n° 160 - 4<sup>e</sup> trimestre 2018  
Bureau de dépôt - Liège x - P202 391

Édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl  
Rue Jean d'Outremeuse, 93 - 4020 Liège  
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

## EDITO

Alors que l'échéance électorale européenne approche, les observateurs retiennent leur souffle. Les partis traditionnels réussiront-ils à canaliser la vague populiste qu'ils regardent gonfler avec résignation ? Pétrifiés par l'influence grandissante des partis réactionnaires, ils croient pouvoir résister en anticipant les politiques prônées par leurs adversaires, cautionnant par là-même les analyses tronquées de l'extrême-droite.

Est-il raisonnable de faire de l'enjeu migratoire une question de survie de l'Europe ? L'opinion publique voit-elle où nous conduisent ces leaders qui promettent de nous libérer de l'immigration illégale ? Sait-elle que Victor Orban par exemple, précurseur de la manière forte à l'encontre des réfugiés, mène maintenant une politique de harcèlement à l'égard des Hongrois SDF ? Jusqu'où va-t-on aller avant de se rappeler que l'on avait dit « Plus jamais ça » ?

Il faut se battre pour des idées, combattre les préjugés, démentir les « infox ». Mais il faut également démentir par les faits les pseudo-analyses de tous ceux qui se lèvent pour proposer un ordre nouveau. Aider ceux – que des partis de plus en plus décomplexés nous désignent comme les parias de notre monde moderne – à exprimer qu'ils ne sont pas un fardeau. Pour qu'ils puissent montrer de quoi ils sont capables, il faut leur permettre de retrouver un équilibre : réussir à retrouver leurs proches, apprendre le français, comprendre comment les choses fonctionnent ici et entrer dans le mouvement. N'est-ce pas le meilleur moyen de clouer le bec à tous ceux qui agitent la menace d'une perte d'identité nationale pour nous confisquer ce que nous avons collectivement de plus précieux : la démocratie ?

■ Anne-Françoise Bastin

## ÈVÈNEMENT

### L'EXPOSITION PÈRE PIRE AUX ARCHIVES DE NAMUR

Ce 10 décembre, il y aura 60 ans que Dominique Pire recevait le **Prix Nobel de la Paix** pour son action en faveur des réfugiés. A cette occasion, les Archives de Namur organisent une exposition qui lui sera consacrée. L'APD y sera présente, aux côtés des autres organisations fondées par le Père Pire.

En février, nous vous convierons à une soirée spéciale qui sera l'occasion de vous re-présenter notre association et de vous rencontrer. Nous vous en reparlerons bientôt.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN  
ET TOUS NOS VOEUX POUR 2019 !



## L'ACCUEIL DES MENA À BRAINE-LE-COMTE : UN PREMIER BILAN

Avec la fin de l'année se profile l'heure d'ébaucher les premiers bilans.

Une première évaluation du nouveau fonctionnement de notre Maison d'Accueil de Braine-le-Comte peut être esquissée. Ceux qui nous suivent régulièrement se souviendront que nous avons accueillis, avec une pointe de fébrilité, nos premiers Mineurs Étrangers Non Accompagnés en septembre 2017. La Maison s'est progressivement remplie et tous les lits sont occupés depuis environ un an.

Pour rappel, les garçons qui nous sont confiés par Fedasil ont entre 16 et 18 ans. Ils ont obtenu un statut de réfugié ou une protection subsidiaire et il nous est demandé de les préparer à mener une vie autonome.

Ils sont très majoritairement afghans. Seuls un Syrien et un Somalien sont jusqu'ici venus bousculer les statistiques. Chaque jeune a son profil, son histoire, sa personnalité... Certains sont attachants, d'autres sont trop marqués par les épreuves pour s'ouvrir à la rencontre. Tous ont besoin de soutien. Force est de constater que le projet

que nous leur proposons présente bien des avantages : un bâtiment agréable situé dans une petite ville accueillante et une équipe qui se coupe en quatre pour stimuler chez chacun, en toute bienveillance, l'émergence d'un projet.

Les difficultés ne doivent pourtant pas être sous-estimées. Nombre de ces adolescents sont en souffrance psychologiques. Certains évoquent à demi-mot les traumatismes à l'origine de leurs souffrances, d'autres se murent dans leur silence. Ils n'ont parfois jamais connu la paix dans leur pays et ont vu des proches être assassinés, disparaître... Le chemin de l'exil a été, dans certains cas, extrêmement éprouvant. Plusieurs d'entre eux ont perdu des compagnons en chemin : assassinés, noyés... Une véritable odyssée.

Une fois à l'abri, les papiers en poche, il faut trouver en soi l'énergie de tracer sa route. Tous ne la trouvent pas. Ils doivent constater qu'en Belgique, sans formation, sans diplôme, rien n'est possible. Mais comment s'inscrire dans un parcours certificatif quand on n'a parfois jamais mis les pieds à l'école ? Ces jeunes pourtant

ont des compétences. Un professeur de mécanique nous rapportait avoir été impressionné par la facilité avec laquelle un de nos jeunes avait entièrement démonté un moteur. Mais dans un pays comme le nôtre, comment réussir à valoriser ses compétences manuelles quand les apprentissages intellectuels élémentaires font défaut ?

Nos circuits de formation ne sont pas adaptés à leur profil particulier. Le découragement qui les gagne souvent vient alimenter leur mal-être d'adolescents malmenés par la vie.

Pour l'équipe, deux défis majeurs se présentent :

- Quel accompagnement proposer à ces jeunes qui, pour certains en tous cas, souffrent d'un syndrome de stress post-traumatique sans pour autant accepter une aide psychologique ? « Seuls les fous vont chez le psy... ». L'équipe éducative se forme pour aborder avec le plus de justesse possible le phénomène, interpréter correctement les comportements problématiques, rester ouvert envers et contre tout et créer un climat léger et apaisant. Il n'en reste pas moins que la problématique est extrêmement complexe et qu'elle appelle une réponse spécialisée.

Prenant acte de leur refus de consulter des services dédiés à la problématique, nous cherchons les moyens de donner à un psychologue les moyens de venir à eux. « Infiltrer » le groupe, partager ses activités constituerait sans doute une étape préliminaire à un travail psychologique en profondeur.



- Comment permettre à ces jeunes d'exploiter leur potentiel dans un environnement qui prend si peu en considération leur profil particulier ? Bien sûr, nous cherchons, au cas par cas, la formation la plus adaptée – qui est souvent « la moins inadaptée ». Il n'en reste pas moins que la question dépasse l'Aide aux Personnes Déplacées et qu'elle doit trouver une réponse politique.

La problématique est d'autant plus préoccupante qu'elle concerne une population beaucoup plus large que celle des MENA. Nombres d'adultes réfugiés qui ont des aptitudes manuelles indiscutables échouent aux tests d'entrée en formation et semblent condamnés à l'inactivité. Ne pas adapter les dispositifs de formation à cette réalité loin d'être marginale signifierait accepter de voir cette population se marginaliser. La Wallonie peut-elle se priver de leur potentiel de développement ? Est-elle consciente que ce sont de tels phénomènes, mal compris par une partie de la population, qui conduisent à l'expression décomplexée de sentiments de rejet ?

Associations, écoles, centres de formations, entreprises, décideurs politiques... nous sommes tous confrontés aux questions nouvelles que soulève l'évolution de la société. Nous demandons aux migrants un gros effort d'adaptation mais nous ne réussissons à « faire société » que si nous aussi nous faisons preuve de souplesse. ■



## LE SERVICE SOCIAL

Le Service Social s'adapte à l'évolution des problématiques qui lui sont soumises. Pour l'instant, les demandes orientent clairement notre activité autour de la question du regroupement familial. La loi autorise les réfugiés à se faire rejoindre par leurs proches mais il s'agit là d'un droit qui semble parfois difficilement concrétisable.

Alors que les citoyens ordinaires sont simplement « invités » à utiliser les nouvelles technologies dans leurs rapports avec l'administration, les membres de familles de réfugiés ne peuvent se soustraire à la numérisation des procédures. Certains, à peine alphabétisés, sont démunis face à la nécessité de compléter le formulaire en ligne (franchement mal conçu), de se créer un compte pour solliciter un rendez-vous, etc. Autour des postes diplomatiques se développent des bureaux qui, flairant la bonne affaire, sortent les gens de l'ornière ou... les mettent en difficulté. L'informatisation du processus n'est pas le seul obstacle.

Les ambassades se déchargent progressivement de ce volet de leurs missions au profit de bureaux privés conventionnés, ce qui fait grimper encore les coûts de la procédure et restreint l'assistance apportée aux demandeurs. Tout est minuté et chaque service est payant. Il est assez fréquent que ces bureaux, dont le professionnalisme reste à développer, exigent des documents qui ne sont pas requis. Quand on sait qu'il faut parfois parcourir des centaines de kilomètres dans un pays en guerre pour aller chercher un papier, on comprend l'intérêt de suivre les dossiers avec vigilance.

Loin de se contenter de donner la liste des documents à fournir, nos assistantes sociales examinent les documents, identifient les éventuelles irrégularités (les réfugiés viennent parfois de pays où l'administration est peu rigoureuse), tentent de voir comment pallier à l'impossibilité de se procurer tel ou tel document, de justifier une demande de visa humanitaire même quand aucun droit ne peut être revendiqué...



Mais les sites web des instances concernées sont souvent avariés en informations et beaucoup de questions restent en suspens : faut-il faire légaliser ses documents avant de déposer la demande de visa ou la démarche sera-t-elle simultanée ? Est-il vrai que les frais relatifs au certificat médical à produire sont beaucoup plus élevés à Kaboul qu'à Islamabad ? Où trouver un bureau de traduction reconnu ? Est-il vrai que l'Ouganda ne laisse pas sortir les Rwandais qui exhibent à l'aéroport un laissez-passer émis par la Belgique ? A quelle instance demander un document certifiant la disparition d'un parent ? Doit-on se mettre en danger pour obtenir un casier judiciaire ou peut-on expliquer pourquoi on ne le produit pas ? Combien tout cela va-t-il coûter ? Face à cette multitude de questions, nous nous concertons

entre organisations, notamment sous l'égide de Myria (Centre fédéral migrations), échangeons des informations, interpellons les instances concernées.

Sans doute faudra-t-il dans l'avenir mettre encore davantage la pression sur les autorités pour qu'elles prennent enfin conscience du coût exorbitant des procédures (est-il décent d'obliger les gens à courir après des actes de naissance dont on sait qu'ils seront écartés par l'administration au profit de tests ADN ?), de la froideur du système (on les oblige parfois à faire trois jours de route rien que pour leur notifier une décision dont le double pourrait être facilement envoyé au regroupant en Belgique), et pour revendiquer davantage de clarté sur les particularités locales.

■ Anne-Françoise Bastin

## SIÈGE SOCIAL

Aide aux Personnes Déplacées  
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1  
4020 Liège  
Tél. 04342 06 02  
E-mail : administration@apdasbl.be  
www.aideauxpersonnesdeplacees.be

## NUMÉROS DES COMPTES :

### en Belgique

Aide aux Personnes Déplacées  
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1  
4020 Liège

#### Banque de la Poste

IBAN : BE41 0000 0756 7010  
BIC : BPOTBEB1

### en France

Aide aux Personnes Déplacées  
Chemin Rouge de Fontaine  
59650 Villeneuve d'Ascq  
**Crédit du Nord-Lille 2906-113342-2**  
FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086  
BIC : NORDFRPP

### au Grand-Duché du Luxembourg

Aide aux Personnes Déplacées  
**Compte C.C.E. Luxembourg 1000/1457/2**  
IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000  
BIC : BCEELULL

### En Grande Bretagne

Father Pire Fund  
Camberwell Branch (206651)  
P.O. BOX 270  
**London SE 154 RD - A/C 50361976**  
IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76  
SWIFT BIC : BARCGB22

## Formulaire d'ordre permanent

À compléter, signer et remettre à votre banque.

Je soussigné :

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

Numéro : ..... Boîte : ..... Code postal : ..... Localité : .....

IBAN :     -     -     -

souhaite soutenir les activités de l'association Aide aux Personnes Déplacées et prie mon organisme bancaire de verser mensuellement par le débit de mon compte la somme de

10 euros -  20 euros -  ..... (montant au choix).

à partir de la date suivante : ...../...../.....

Les dons peuvent être effectués sur le compte de :

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES  
93, rue Jean d'outremeuse - 4020 Liège  
IBAN : BE41 0000 0756 7010 - BIC : BPOTBEB1  
avec en communication : "don par ordre permanent".

Date : ...../...../.....

Je reste libre d'interrompre ces versements à tout moment.

Signature :

## SOUTENEZ-NOUS

Faites un don  
ou permettez-nous  
de mieux planifier  
nos actions  
en optant pour  
un ordre permanent.

Tout don supérieur ou égal à 40€ (au total sur l'année), versé sur un compte en Belgique, donne droit à une exonération fiscale vous permettant de récupérer jusqu'à 45% du montant versé. Une attestation fiscale vous sera envoyée l'année suivante.

Vos nom et adresse ne seront jamais communiqués à des tiers. Comme le précise la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment avoir accès aux informations vous concernant.

Avec le soutien de la  
**Wallonie**